

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00048
Numéro SIREN : 484 751 490
Nom ou dénomination : 31 LIBERTE

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt A2022/004907

3

« 31 LIBERTÉ »
Société par actions simplifiée au capital de 38 000 €
Siège Social : 31, Place de la Liberté
83000 TOULON
R.C.S. TOULON 484 751 490

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Le 28 Juin 2013,

A 11 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée "SAS 31 LIBERTE", au capital social de 38 000 €, ayant son siège à TOULON (83000), 31 Place de la Liberté, se sont réunis au siège de la Société, sur la convocation de la Présidente de la Société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après relaté.

Ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente.
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et quitus à la Présidente.
- Affectation du résultat de l'exercice social clos.
- Rémunération de la Présidente.
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent ou mandataire au moment de son entrée en séance.

L'assemblée est présidée par **Madame Corinne DELMAS**, présente et acceptant.

Monsieur Richard RENAUD est représenté par **Madame Sandrine LEONARDI**.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent la majorité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

certifié conforme à l'original


SAS 31 LIBERTÉ
31, Place de la Liberté
83000 TOULON
Tél : 04 94 05 27 27
Fax : 04 94 24 99 75
Siret : 484 751 490 00026

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés.
- La feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2012.
- Le rapport de gestion établi par la Présidente.
- Un exemplaire des statuts de la Société.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que le texte des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués à chaque associé huit jours au moins avant la date de la présente assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'assemblée est appelée à délibérer.

Puis elle présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte et offre la parole à toute personne qui désirerait la prendre.

Elle fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées à propos des comptes, notamment au mandataire de Mr RENAUD, à propos d'une demande écrite de ce dernier, qui lui a été transmise la veille de l'assemblée. Le rapport faisant état de ces réponses restera annexé au présent procès verbal

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la Présidente, approuve ledit rapport ainsi que les comptes, soit le bilan, le compte de résultat et l'annexe, de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 40 332 €.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos.

SAS 31 LIBERTE
 31, Place de la Liberté
 83000 TOULON
 Tél : 04 94 85 27 27
 Fax : 04 94 24 99 75
 S - 44754 490 00026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés constate qu'il n'existe aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 dudit code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui lui est faite, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos s'élevant à **40 332 €** à concurrence de :

- 40 332 € en report à nouveau

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveront à un montant de **38 011 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix présentes et représentées.

QUATRIEME RESOLUTION

La Présidente informe l'assemblée qu'elle a été rémunérée sur l'exercice 2012 à hauteur de 29 722 € nets, y compris les avantages en nature évalués sur les bases légales.

Pour l'année 2013, la Présidente propose à l'assemblée de s'allouer une rémunération nette mensuelle de 2 500 € y compris les avantages en nature évalués sur les bases légales.

Cette résolution est adoptée à la majorité simple, Mr Richard RENAUD ayant voté contre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des associés donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations, et plus spécialement à la SELARL "CABINET ROLLAND ET ASSOCIES" sise au 8, Avenue Maréchal Foch – TOULON (83000) pour remplir toutes formalités légales

SAS 31 LIBERTÉ
31, Place de la Liberté
83000 TOULON
Tél : 04 94 85 27 27
Fax : 04 94 24 99 75
Siret : 434 751 490 00026

consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 12h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance.

La Présidente
Corinne DELMAS

SAS 31 LIBERTÉ
31, Place de la Liberté
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél : 04 94 06 27 27
Fax : 04 94 24 99 75
Siret : 484 751 490 00026